

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2015

Etaient présents : Mme CARROLA Paula, Mme DELCEY Roselyne, Mr GAUTHIER Jean-Yves, Mme POINTELIN Séverine, Mme RIVIERE Karine, Mme ROULLIER Sylvie, Mr TRONCIN Jean-Baptiste, Mr TROUILLOT Francis

Absents excusés : Mr CARTIER Michel qui a donné son pouvoir à Mr TRONCIN Jean-Baptiste et Mr VIENNET Bernard qui a donné son pouvoir à Mr TROUILLOT Francis

Absent : Mr DURANDE Patrice,

Secrétaire de Séance : Mme RIVIERE Karine

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 MARS 2015 :

Le Maire transmet le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 6 mars 2015.

Après lecture, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET GENERAL :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2014 du Budget Général émis par le trésorier principal.

Ils précisent que l'analyse compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du Budget Général en 2014.

Ils déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET GENERAL :

Le Maire donne la présidence à Mme ROULLIER Sylvie, 2^{ème} adjointe, et remet au Conseil municipal tous les documents nécessaires à l'examen des comptes.

Après que le Maire eût quitté la salle, le Conseil municipal après en avoir délibéré donne acte de la présentation du Compte Administratif du budget Général et l'approuve à 8 voix pour, tel qu'il est présenté ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL 2014				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat antérieur reporté		85 424,76	81 366,75	
Opérations 2014	149 794,54	194 634,10	143 716,85	120 842,08
TOTAUX	149 794,54	280 058,86	225 083,60	120 842,08
		130 264,32	-104 241,52	
EXCEDENT AU 31/12/2014		26 022,80		

Quitus est donné au Receveur Municipal pour le Compte de Gestion 2014.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015 :

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide de maintenir le taux des taxes directes locales 2014 pour l'année 2015, comme suit :

- Taxe d'habitation : **13,62 %**,
- Taxe foncière (bâti) : **15,76 %**,
- Taxe foncière (non bâti) : **17,57 %**,
- C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) : **27,03 %**.

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 10 voix pour.

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET GENERAL :

Après présentation détaillée par le Maire des sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Général 2015 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2015				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2014 reporté		26 022,80	104 241,52	
1068 Excédent de fonctionnement				104 241,52
Opérations 2015	176 390,00	180 328,00	95 900,00	95 900,00
TOTAUX	176 390,00	206 350,80	200 141,52	200 141,52
	29 960,80		0,00	
SOLDE AU 31/12/2015	29 960,80			

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 10 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 – BUDGET GENERAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	44 839,56 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	85 424,76 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	130 264,32 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-104 241,52 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 130 264,32 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	104 241,52 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	26 022,80 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET EAU :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2014 du Budget Eau émis par le trésorier principal.

Ils précisent que l'analyse compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du Budget Eau en 2014.

Ils déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET EAU

Le Maire donne la présidence à Mme ROULLIER Sylvie, 2^{ème} Adjointe, et remet au Conseil municipal tous les documents nécessaires à l'examen des comptes.

Après que le Maire eût quitté la salle, le Conseil municipal après en avoir délibéré donne acte de la présentation du Compte Administratif et l'approuve à 8 voix pour, tel qu'il est présenté ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2014				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat antérieur reporté		22 482,91		8 763,22
Opérations 2014	17 758,26	24 808,22	17 586,38	12 472,08
TOTAUX	17 758,26	47 291,13	17 586,38	21 235,30
	29 532,87		3 648,92	
Excédent au 31/12/2014	33 181,79			

Quitus est donné au Receveur Municipal pour le Compte de Gestion 2014.

BUDGET PRIMITIF 2015– BUDGET EAU :

Après présentation détaillée par le Maire des sections d'exploitation et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Eau 2015 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF EAU 2015				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2014 reporté		23 654,18		3 648,92
1068 Réserves				5 878,69
Opérations 2015	23 260,00	26 500,00	93 777,61	84 250,00
TOTAUX	23 260,00	50 154,18	93 777,61	93 777,61
	26 894,18		0,00	
Solde au 31/12/2015	26 894,18			

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 10 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – BUDGET EAU

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 049,96 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	
c. Résultats antérieurs de l'exercice	22 482,91 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	29 532,87 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	3 646,92 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	9 527,61 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	29 532,87 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	5 878,79 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	23 654,08 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2014 du Budget Assainissement émis par le trésorier principal.

Ils précisent que l'analyse compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du Budget Assainissement en 2014.

Ils déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire donne la présidence à Mme ROULLIER Sylvie, 2^{ème} Adjointe, et remet au Conseil municipal tous les documents nécessaires à l'examen des comptes.

Après que le Maire eût quitté la salle, le Conseil municipal après en avoir délibéré donne acte de la présentation du Compte Administratif du budget assainissement et l'approuve à 8 voix pour, tel qu'il est présenté ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2013 Reporté		1 812,02		
Opérations 2014	5 839,64	6 370,00	0,00	0,00
TOTAUX	5 839,64	8 182,02	0,00	0,00
	2 342,38		0,00	
Excédent au 31/12/2014	2 342,38			

Quitus est donné au Receveur Municipal pour le Compte de Gestion 2014.

BUDGET PRIMITIF 2015– BUDGET ASSAINISSEMENT :

Après présentation détaillée par le Maire des sections d'exploitation et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Assainissement 2015 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2014 reporté		2 342,38		0,00
Opérations 2015	8 000,00	6 400,00	0,00	0,00
TOTAUX	8 000,00	8 742,38	0,00	0,00
	742,38		0,00	
Solde au 31/12/2015	742,38			

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 10 voix pour.

COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET LOTISSEMENT :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2014 du Budget Lotissement émis par le trésorier principal.

Ils précisent que l'analyse compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du Budget Lotissement en 2014.

Ils déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET LOTISSEMENT

Le Maire donne la présidence à Mme ROULLIER Sylvie, 2^{ème} Adjointe, et remet au Conseil municipal tous les documents nécessaires à l'examen des comptes.

Après que le Maire eût quitté la salle, le Conseil municipal après en avoir délibéré donne acte de la présentation du Compte Administratif du budget lotissement et l'approuve à 9 voix pour, tel qu'il est présenté ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2014				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats antérieurs reportés		0,00	43 505,97	
Opérations 2014	68 208,51	80 879,35	44 519,71	52 748,80
TOTAUX	68 208,51	80 879,35	88 025,68	52 748,80
		12 670,84	-35 276,88	
Déficit au 31/12/2014			-22 606,04	

Quitus est donné au Receveur Municipal pour le Compte de Gestion 2014.

BUDGET PRIMITIF 2015– BUDGET LOTISSEMENT :

Après présentation détaillée par le Maire des sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Lotissement 2015 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2015				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2014 reportés		12 670,00	35 277,00	
Opérations 2015	165 860,00	153 190,00	85 906,00	121 183,00
TOTAUX	165 860,00	165 860,00	121 183,00	121 183,00
		0,00	0,00	
Solde au 31/12/2015			0,00	

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 10 voix pour.

ACHAT DE TERRAIN – Mr GIRARDOT Roland :

Le Maire expose au Conseil municipal, qu'il faut prévoir une place de retournement à Ougney-Les-Champs afin que le ramassage des ordures ménagères s'effectue dans de bonne condition et que le camion ne soit pas obligé de retourner chez les particuliers.

Il informe l'assemblée qu'un terrain situé « rue de la Gare » serait intéressant pour faire une place de retournement.

Une prise de contact a été faite avec la personne chargée de gérer les affaires du propriétaire qui propose de vendre ce terrain à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité (10 voix), d'acheter le terrain situé à Ougney-Les-Champs, commune d'Ougney-Douvot (Doubs), section A, Parcelle n°820 de 4 ares 86 pour la somme de 500 € à Mr GIRADOT Roland demeurant à VERCEL – VILLEDIEU-LECAMP (25530), Unité de Vie Le Vercellis, 10 Rue de la Fontaine.

Les frais notariés sont à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal mandate le Maire ou le 1^{er} adjoint pour signer les actes correspondants à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Francis TROUILLOT